

Non au harcèlement



La direction doit prendre toutes dispositions en vue de prévenir le harcèlement moral et sexuel.

Une commission avec une procédure de résolution sera mise en place.

- Vous devez saisir la DRH de votre région.
- Une enquête sera menée.
- La décision prise suite à cette enquête vous parviendra dans un délai d'un mois.

LA SANTÉ MENTALE :
UNE PRIORITÉ, MÊME
SI ELLE NE SE VOIT PAS

LA CFTC EST DÉJÀ
INTERVENUE
Pour régler
ce genre de
problèmes



RESTEZ CONNECTÉS
Avec la CFTC



Site internet



Facebook



Instagram



TikTok



Une question ?
DEMANDEZ À
Claire !

